



ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

À Madame Nadine LAUNAY

La Présidente du Syndicat EAU47,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.5211-9,

Vu la séance d'installation du Comité du Syndicat Départemental EAU47 du 17 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente,

ARRÊTE

Article 1er :

Madame Geneviève LE LANNIC, Présidente du Syndicat Départemental EAU47, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Nadine LAUNAY – Directrice des Services d'EAU47 pour signer les actes et documents relevant de son niveau d'exercice hiérarchique au sein de l'Administration Syndicale,
À compter du 1^{er} avril 2024,

Article 2 :

La Présidente d'EAU47 est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée :

- Au représentant de l'État dans le Département
- Au Centre de Gestion Comptable d'Agen

AR Prefecture

047-254702491-20240329-24_030_A2-AU

Reçu le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ARRÊTÉ N°24_030_A

La Présidente,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Agen, le 29 mars 2024

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC

Notifié le :

Signature de l'Agent :

La Directrice des Services d'EAU47,

Nadine LAUNAY